

**Report to
Rapport au:**

**Transportation Committee
Comité des transports
4 May 2016 / 4 mai 2016**

**and Council
et au Conseil
11 May 2016 / 11 mai 2016**

**Submitted on April 27, 2016
Soumis le 27 avril 2016**

**Submitted by
Soumis par:**

**Susan Jones, Acting Deputy City Manager/Directrice municipale adjointe, City
Operations/Opérations municipales**

Contact Person

Personne ressource:

**Kevin Wylie, General Manager, Public Works / Directeur général, Travaux publics
(613) 580-2424 x 19013, Kevin.Wylie@ottawa.ca**

Ward: SOMERSET (14)

File Number: ACS2016-COS-PWS-0019

SUBJECT: Veteran Parking on Remembrance Day

OBJET: Stationnement pour les anciens combattants le jour du Souvenir

REPORT RECOMMENDATIONS

**That the Transportation Committee recommend that Council approve that on
Remembrance Day of each year, for vehicles bearing a Veteran licence plate
issued by any province:**

- 1. Staff not take any enforcement action with respect to the following sections
of By-Law 2003-530, as amended:
 - a) Section 21 (Use of Parking Payment Device); for all on-street parking
pay & display machines in the geographic area bounded by the****

Rideau Canal to the east, Somerset Street to the south, Bank Street to the west, and the Ottawa River to the north, save and except for tour bus meters, as described in this report.

- 2. All vehicles bearing a Veteran licence plate and any person wearing an armed forces uniform and/or displaying service medals also be granted free exit from the City Hall parking garage, as described in this report.**

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver que, chaque année, le jour du Souvenir, dans le cas des véhicules portant une plaque d'immatriculation d'ancien combattant délivrée par l'une des provinces :

- 1. Le personnel ne prenne aucune mesure d'application de l'article suivant du Règlement municipal 2003-530, modifié :**
 - a) Article 21 (Utilisation du dispositif de paiement du stationnement), en ce qui concerne toutes les distributrices Payez et affichez pour le stationnement sur rue dans le secteur géographique bordé par le canal Rideau à l'est, la rue Somerset au sud, la rue Bank à l'ouest et la rivière des Outaouais au nord, exception faite des parcomètres pour autocars d'excursion, comme le précise le présent rapport.**
- 2. Les véhicules portant une plaque d'immatriculation d'ancien combattant ainsi que les personnes portant un uniforme des forces armées ou des médailles de service doivent pouvoir sortir gratuitement du garage de stationnement de l'hôtel de ville, comme le précise le présent rapport.**

CONTEXTE

La Ville d'Ottawa reconnaît l'apport et le dévouement des anciens combattants, qui se sont engagés à servir et à protéger leur pays. Voilà pourquoi le Service des travaux publics a souvent été appelé, à la demande de conseillers, à étudier diverses options concernant le stationnement, en vue d'honorer et d'appuyer davantage les anciens combattants et les autres membres des Forces armées canadiennes.

À la réunion du 7 octobre 2015 du Comité des transports, le conseiller Qaqish a déposé la [motion 08/02](#) (qui a ensuite été modifiée par la [motion 19/6](#), adoptée par le Conseil le 14 octobre). Cette motion visait à accorder aux détenteurs d'une plaque d'immatriculation d'ancien combattant le droit d'utiliser gratuitement, le 11 novembre 2015 (jour du Souvenir), les places de stationnement sur rue payantes

dans le territoire délimité par le canal Rideau à l'est, la rue Somerset au sud, la rue Bank à l'ouest et la rivière des Outaouais au nord, ainsi que celles du garage de stationnement de l'hôtel de ville. La motion appelait également le personnel à présenter au Comité des transports un rapport sur les résultats de cette initiative. C'est dans cette optique qu'a été rédigé le présent rapport, qui présente des recommandations pour l'avenir, en fonction des résultats obtenus dans le cadre de ce projet pilote.

ANALYSE

À la demande du Conseil, le personnel du Service des travaux publics a analysé les données relatives au stationnement sur rue (dans le territoire délimité par la motion) ainsi qu'au stationnement hors rue au garage de l'hôtel de ville, à la fois avant et pendant le jour du Souvenir 2015. Puisque des facteurs différents s'appliquent au stationnement sur rue et au stationnement hors rue, les résultats pour chaque catégorie sont présentés indépendamment, et suivis de recommandations distinctes.

Stationnement sur rue

Pour informer le public que les détenteurs d'une plaque d'immatriculation d'ancien combattant auraient accès à des places de stationnement sur rue gratuites le jour du Souvenir 2015, le personnel a publié un message d'intérêt public et diffusé l'information sur ottawa.ca. Les conducteurs de véhicules portant cette plaque n'auraient pas à payer leur stationnement à la distributrice Payez et affichez.

Le jour du Souvenir 2015, le personnel a compté les véhicules stationnés en bordure de rue dans le territoire à l'étude; les résultats sont les suivants :

- Matinée (10 h à 11 h 30)
 - 552 véhicules au total
 - 24 véhicules portant une plaque d'ancien combattant (4,3 %)
- Milieu de la journée (midi à 13 h 30)
 - 422 véhicules au total
 - 21 véhicules portant une plaque d'ancien combattant (5 %)
- Après-midi (14 h à 15 h 30)
 - 399 véhicules au total
 - 5 véhicules portant une plaque d'ancien combattant (1,3 %)

Au total, les places de stationnement sur rue ont affiché un taux d'occupation plus élevé de 69 % le jour du Souvenir 2015 par rapport à une journée ordinaire, et la demande a surpassé l'offre en matinée, entre 10 h et midi. À titre comparatif, le personnel a établi

qu'on observait normalement environ un véhicule portant une plaque d'ancien combattant par jour, dans le territoire à l'étude. Selon le nombre de véhicules observés le jour du Souvenir 2015, le manque à gagner pour ces places a atteint environ 140 \$.

Faute de données comparables pour les années précédentes, il est impossible de déterminer dans quelle mesure l'initiative a incité plus de détenteurs d'une plaque d'ancien combattant à stationner en bordure de rue. Bien que le nombre de véhicules portant la plaque observés le jour du Souvenir 2015 est de beaucoup supérieur au nombre observé au cours d'une journée ordinaire, ces véhicules étaient tout de même relativement peu nombreux et n'ont donc pas joué un rôle important dans cette hausse.

Garage de stationnement de l'hôtel de ville

Pour informer le public que les détenteurs d'une plaque d'immatriculation d'ancien combattant auraient accès à des places de stationnement gratuites au garage de l'hôtel de ville, le personnel a publié un message d'intérêt public et diffusé l'information sur ottawa.ca (comme pour le stationnement sur rue), et a affiché des annonces dans l'hôtel de ville et le garage. Le jour en question, un système de validation a été mis en place. Un employé a été posté à chacune des deux entrées et chargé d'estampiller le billet des détenteurs de plaque pour permettre à ceux-ci de sortir gratuitement en montrant ce billet au commis du poste de garde.

Les employés postés aux entrées étaient aussi tenus de compter le nombre de véhicules portant la plaque qui entraient le garage. Les résultats sont les suivants :

- De 7 h à 15 h
 - 713 véhicules au total
 - 61 véhicules portant une plaque d'ancien combattant (8,6 %)

Le personnel a déterminé qu'au cours d'une journée ordinaire, environ 1 150 véhicules passent par le garage de stationnement de l'hôtel de ville, dont environ 12 portant la plaque. Le personnel a également établi que le nombre total de véhicules étant entré dans le garage le jour du Souvenir 2015 était légèrement supérieur, comparativement aux années précédentes (hausse de 31 % par rapport à 2013 et 2014). Malgré cette augmentation, à son taux d'occupation le plus élevé le jour du Souvenir 2015, le garage avait encore 175 espaces de libres. Selon le nombre de véhicules ayant quitté gratuitement le garage, le manque à gagner a été de 825 \$.

Comme c'est le cas pour le stationnement sur rue, il est impossible de déterminer dans quelle mesure cette initiative a incité plus de détenteurs de plaque d'ancien combattant

à stationner dans le garage, faute de données comparables pour les années précédentes. Certes, le nombre de véhicules portant la plaque observés le jour du Souvenir 2015 est de beaucoup supérieur au nombre observé au cours d'une journée ordinaire, mais ces véhicules étaient tout de même relativement peu nombreux et n'ont donc pas eu d'incidence notable sur le nombre de places disponibles.

Prochaines étapes

Pour les années à venir, le personnel recommande deux stratégies distinctes concernant le stationnement pour les anciens combattants le jour du Souvenir.

Le personnel propose de poursuivre chaque année, le jour du Souvenir, la pratique qui consiste à offrir aux détenteurs d'une plaque d'immatriculation d'ancien combattant un accès gratuit au stationnement sur rue dans le secteur bordé par le canal Rideau à l'est, la rue Somerset au sud, la rue Bank à l'ouest et la rivière des Outaouais au nord, en signe de reconnaissance envers les anciens combattants, particulièrement ceux qui assistent à la cérémonie du jour du Souvenir au Monument commémoratif de guerre du Canada. Les anciens combattants devront respecter tous les autres panneaux de stationnement qui se trouvent dans la rue

Comme l'indique la recommandation 2, le personnel propose d'assouplir les critères d'admissibilité au stationnement hors rue gratuit dans le garage de l'hôtel de ville, en réponse aux commentaires formulés par les visiteurs du garage le jour du Souvenir 2015, certains d'entre eux étant eux-mêmes d'anciens combattants ou des membres actifs des Forces armées. Ces personnes ont fait remarquer que ce ne sont pas tous les anciens combattants ou les membres actifs qui ont une plaque d'ancien combattant, qu'ils ont parfois plus d'un véhicule, dont un seul est doté d'une plaque, et que le port d'un uniforme ou d'une médaille devrait suffire pour les identifier. Par conséquent, dans le cadre du processus de validation manuel adopté au garage de stationnement de l'hôtel de ville, le personnel recommande d'accorder un stationnement gratuit à tout véhicule qui transporte une personne portant un uniforme des Forces armées ou une médaille de service. Ces nouveaux critères refléteraient mieux l'esprit de cette initiative en honorant un plus grand nombre d'anciens combattants et de militaires actifs. Ils correspondraient aussi aux critères utilisés par OC Transpo, qui permet aux personnes portant un uniforme ou une médaille de prendre gratuitement le transport en commun pendant la Semaine nationale des anciens combattants. Malheureusement, il est impossible d'appliquer efficacement ces critères aux conducteurs de véhicules stationnés en bordure de rue, étant donné que la vérification

de la plaque est le seul moyen pour un agent des règlements de savoir si le véhicule appartient à un ancien combattant.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Aucune répercussion sur les zones rurales n'est associée au présent rapport ni à la mise en œuvre de ses recommandations.

CONSULTATION

Le conseiller Qaqish étant à l'origine de la motion ayant lancé le projet pilote en octobre 2015, il a été consulté pour l'élaboration des recommandations du rapport et appuie les stratégies proposées.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Le conseiller du quartier est au courant du rapport.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Aucune répercussion juridique n'est associée aux recommandations du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES

Aucune répercussion sur le plan de la gestion des risques n'est associée aux recommandations du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Aucune répercussion financière n'est associée aux recommandations du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Le personnel fera en sorte que toutes les normes d'accessibilité applicables soient respectées pendant la mise en œuvre des recommandations du présent rapport.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Les recommandations du rapport sont conformes à la priorité stratégique – Excellence du service pour 2015-2018, plus particulièrement à l'objectif stratégique ES1 – Améliorer l'expérience des clients au moyen d'attentes de service définies.

SUITE À DONNER

Une fois le présent rapport approuvé, le Service des travaux publics et la Direction des services des règlements municipaux entameront la mise en œuvre de ses recommandations.